Gouvernement du Québec

Décret 987-2026, 25 juin 2026

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion du Comité du commerce intérieur qui se tiendra le 29 juin 2026

ATTENDU QUE la Réunion du Comité du commerce intérieur se tiendra le 29 juin 2026;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, du ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises et du ministre responsable des Relations canadiennes :

QUE le ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, monsieur Daniel Bernard, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion du Comité du commerce intérieur qui se tiendra le 29 juin 2026;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, soit composée de :

Monsieur Michel Philibert
Directeur de cabinet
Cabinet du ministre délégué à l'Économie
et aux Petites et Moyennes Entreprises;

Monsieur Youri Rousseau
Sous-ministre adjoint aux politiques économiques
et aux affaires extérieures
Ministère de l'Économie, de l'Innovation
et de l'Énergie;

Madame Marie-Andrée Marquis
Représentante du commerce intérieur
Ministère de l'Économie, de l'Innovation
et de l'Énergie;

Monsieur Olivier Lemieux Périnet
Conseiller en relations intergouvernementales
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

88471

© Éditeur officiel du Québec, 2026